

MUNICIPALITE DE SAINT-ALBAN

À une séance ordinaire de la municipalité de Saint-Alban tenue le 8 février 2021 à 19h30, par vidéo conférence, étaient présents monsieur le maire Deny Lépine, mesdames les conseillères Émilie Garneau et Julie Quintin et messieurs les conseillers Christian Caron et Jean-Marc Julien, tous membres du conseil et formant quorum.

Mme Carmen Marquis était absente

M. Vincent Lévesque Dostie, directeur général et secrétaire-trésorier était également présent.

2021-02-10

Ordre du jour.

Il est proposé par M. Christian Caron et unanimement résolu :

Que l'Ordre du jour soit adopté tel que déposé, mais demeure cependant ouvert à l'article 10 : Divers et Questions.

2021-02-11

Procès-verbal de la séance ordinaire du 11 janvier 2021

Il est proposé par M. Jean-Marc Julien et unanimement résolu :

Que le procès-verbal de la séance ordinaire du 11 janvier 2021 19h30 soit adopté tel que lu et déposé.

Période de questions

Traitement des questions de la part de la table du conseil.

2021-02-12

Fondation des services santé et sociaux de Portneuf

Il est proposé par Mme Julie Quintin et unanimement résolu :

Que le Conseil municipal accepte de commanditer le coût d'inscription d'un cycliste (300 \$) pour la campagne de financement 2021.

2021-02-13

Présentation d'une demande de Certificat d'autorisation pour les travaux de prolongement d'égout sanitaire et de réfection sur la rue Saint-Philippe

Il est proposé par M. Christian Caron et unanimement résolu :

Que le conseil accepte les plans pour la demande de réfection de la route Saint-Philippe, dossier numéro 158040029 de la firme Stantec experts-conseils ltée.;

Que le conseil mandate Stantec experts-conseils ltée a soumettre une demande au MELCC pour la réfection de la route Saint-Philippe, dossier numéro 158040029, et à présenter tout engagement en lien avec cette demande.

Que le conseil s'engage à transmettre au MELCC, au plus tard 60 jours après les travaux, une attestation signée par un ingénieur quant à la conformité des travaux avec l'autorisation accordée.

2021-02-14

Autorisation de signature – Promesse d’achat pour une partie du lot 4 616 061 du cadastre du Québec

Il est proposé par M. Jean-Marc Julien
et unanimement résolu :

Que M. Deny Lépine, maire, et M. Vincent Lévesque Dostie, directeur général et secrétaire-trésorier, soient autorisés à signer une promesse d’achat conditionnelle au montant de 90 000 \$ pour une partie du lot 4 616 061 du cadastre du Québec, d’une superficie d’environ 3000 mètre, avec une vieille étable dessus construite.

2021-02-15

Adoption du rapport annuel 2020 du Service de sécurité incendie

Il est proposé par M. Christian Caron
et unanimement résolu :

Que le rapport annuel 2020 du Service de sécurité incendie soit adopté.

2021-02-16

Demande de dérogation mineure – Mme Collette Binet et M. Marcel Cadieux

Considérant que Mme Collette Binet et M. Marcel Cadieux sont propriétaire du lot 5 022 037 du cadastre du Québec, avec résidence dessus construite, portant le numéro civique 113 sur le chemin du Lac Clair à Saint-Alban;

Considérant que la réalisation récente d’un certificat de localisation a exposée quelques dérogations mineures sur cet emplacement, notamment :

- La résidence n’est pas conforme aux règlements municipaux de zonage actuels et antérieurs, en ce qui regarde la distance minimale par rapport au sommet d’une forte pente (10 mètres).
- Le garage n’est pas conforme aux règlements municipaux de zonage actuels et antérieurs, en ce qui regarde la marge de recul avant minimale (15 mètres), ainsi que la distance minimale par rapport au sommet d’une forte pente (10 mètres).

Considérant que les propriétaires ont fait réaliser une expertise géotechnique visant à établir la stabilité du talus et que celle-ci a démontré qu’il n’y avait pas de risque pour les deux bâtiments existants ;

Considérant que la résidence a fait l’objet d’un permis de construction en 2008 pour lequel on semble avoir omis de vérifier la distance par rapport au sommet du talus;

Considérant que le Comité consultatif d’urbanisme recommande au conseil municipal d’accorder une dérogation mineure pour les éléments précédemment énumérés.

Il est proposé par Mme Julie Quintin
et unanimement résolu :

Que le conseil municipal accorde, pour le lot 5 022 037 du cadastre du Québec, une dérogation mineure visant à régulariser l’implantation du garage avec une marge de recul avant de 11,98 mètres alors que le minimum prescrit est de 15 mètres, de même que l’implantation de la résidence et du garage à une distance de moins de 10 mètres, respectivement 3,13 mètres et 1,16 mètres, du sommet d’un talus avec forte pente.

2021-02-17

Demande de dérogation mineure – M. Steven Naud

Considérant que M. Steven Naud est propriétaire du lot 4 615 978 du cadastre du Québec, avec résidence dessus construite, portant le numéro civique 27 sur la rue Saint-Philippe à Saint-Alban;

Considérant que M. Steven Naud désire construire un agrandissement de 1,68 mètres par 16,33 mètres à sa résidence et que cet agrandissement serait localisé à une distance variant entre 1,52 et 1,80 mètres de la limite de propriété, alors que le minimum prescrit par le règlement est de 2 mètres;

Considérant qu'une telle dérogation aurait pour objet de déroger au règlement sur une distance importante de 16,33 mètres, soit la presque totalité de la profondeur de la résidence;

Considérant que le Comité consultatif d'urbanisme recommande au conseil municipal de refuser cette demande de dérogation mineure.

Il est proposé par M. Jean-Marc Julien
et unanimement résolu :

Que le conseil municipal refuse la demande de dérogation mineure présentée par M. Steven Naud.

2021-02-18

Renonciation au droit de premier refus sur le lot 5 808 178 du cadastre du Québec;

Considérant l'appel d'offre 2016.08 et la résolution 2016-08-09 octroyant le lot 5 808 178 du cadastre du Québec (terrain #5) à M. Pierre-Alexandre Breton

Considérant que, conformément au dit appel d'offres, ce dernier s'est portée acquéreur dudit immeuble suivant toutes et chacune des conditions y énoncées;

Considérant que M. Pierre-Alexandre Breton désire finalement vendre le terrain à M. Stéphane Turcotte;

Considérant que M. Stéphane Turcotte aurait pu se qualifier et déposer une soumission lors de l'appel d'offre;

Considérant que M. Stéphane Turcotte n'est pas propriétaire d'un autre terrain vendu dans le cadre du même projet d'appel d'offres.

Il est proposé par M. Christian Caron
et unanimement résolu :

Que la municipalité de Saint-Alban renonce à son droit de premier refus pour la transaction ci-haut décrite, mais que celui-ci continue de s'appliquer pour la période originale restante prévue au contrat entre M. Pierre-Alexandre Breton et la municipalité de Saint-Alban.

Bordereau de correspondance

Dépôt du bordereau de correspondances

Solde au compte chèque et solde de la marge de crédit.

En date du 8 février 2021, le compte chèque de la municipalité affichait un solde de 708 259.27 \$ et le solde de la marge de crédit était à 0 \$

Comptes à payer – Janvier 2021

Il est proposé par Mme Julie Quintin
et unanimement résolu :

Que les comptes ci-dessous soient acceptés et que le directeur général et
secrétaire-trésorier soit autorisé à les payer :

NOM DU FOURNISSEUR	NUMÉRO DE CHÈQUE	MONTANT \$
ANNULE	9148	0.00 \$
ANNULE	9186	0.00 \$
ENGLOBE	9197	13 286.88 \$
CENTRE MEDICAL ET PROFESSIONNEL	9198	1 762.48 \$
ROGER NAUD, DANY NAUD	9199	500.00 \$
CAPSA	9200	466.80 \$
CENTRE REGIONAL BIBLIO	9201	6 283.01 \$
DERY TELECOM	9202	48.87 \$
ANNULE	9203	0.00 \$
EQUIPEMENT BUREAU PORTNEUF CHAMPLAIN	9204	334.04 \$
EXCAVATION C.-E. FALARDEAU	9205	413.91 \$
EXTINCTEUR WT	9206	196.04 \$
WAJAX	9207	1 205.07 \$
GENIARP	9208	2 069.55 \$
GIRARD, CAROLINE	9209	5.49 \$
GOULET, ALAIN (CELL. + DEPLACEMENT)	9210	93.00 \$
GROUPE CLR	9211	274.79 \$
HOUDE, MARIE-CLAUDE(ENTRETIEN CASERNE)	9212	42.50 \$
PORTNEUF INFORMATIQUE	9213	511.62 \$
JOHANSEN, GUYLAINE	9214	585.00 \$
LCS INC.	9215	689.85 \$
EUROFINS ENVIRONEX	9216	463.93 \$
LA LIBRAIRIE DONNACONA	9217	652.83 \$
ALIMENTATION DUSABLON	9218	24.33 \$
ANNULE	9219	0.00 \$
MATERIAUX AUDET	9220	3 059.39 \$
MEUNERIE DYNAMIX	9221	19.53 \$
MORISSETTE, REAL	9222	100.00 \$
MRC PORTNEUF	9223	1 095.99 \$
PERRON, MARIO	9224	100.00 \$
PHIL ENTREPRISES	9225	1 006.05 \$
RABAIS CAMPUS	9226	349.22 \$
REGIE REGIONALE	9227	36 804.32 \$
SERVICES MATREC	9228	704.34 \$
SPORTS PLUS ST-CASIMIR	9229	41.05 \$
TESSIER RECREO-PARC	9230	5 486.61 \$
TRANSPORT GILLES TESSIER	9231	689.85 \$
TREMBLAY BOIS AVOCATS	9232	3 414.42 \$
TREPANIER, DENISE (ENCRE)	9233	27.58 \$
VILLE DE PORTNEUF	9234	3 875.20 \$
VOLH	9235	90.82 \$
XEROS CANADA LTEE	9236	634.03 \$
CERF VOLANT DE PORTNEUF	9237	740.00 \$
MINISTRE DES FINANCES	9238	80.48 \$
	DAS Prov.	4 964.25 \$
	DAS Fed.	2 077.89 \$
	Télus	1 553.35 \$
	ADT	222.83 \$
	Hydro Québec	4 148.20 \$
	Eko	223.11 \$

Visa	646.35 \$
REER	1 431.02 \$
Salaire	18 804.99 \$
TOTAL:	122 300.86
	\$

Divers et questions

Traitement des questions de la part de la table du conseil ou de l'assemblée.

2021-02-20

Levée de la séance

Il est proposé par M. Jean-Marc Julien
et unanimement résolu :

Que la présente séance ordinaire du Conseil municipal soit levée;

Le maire lève la séance à 20h00

Deny Lépine,
Maire

Vincent Lévesque Dostie
Directeur général et secrétaire-trésorier

« Je, Deny Lépine, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal. »